

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Walid BEN SALAH et Mr Mohamed Néji HEGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	7 843 552	8 611 035
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	327 545 139	322 175 576
Portefeuille-titres commercial	6	500 000	2 892 428
Portefeuille d'investissement	7	19 505 239	13 737 398
Valeurs Immobilisées	8	2 910 837	3 018 037
Autres actifs	9	5 206 532	3 947 773
		<u>363 511 299</u>	<u>354 382 246</u>
TOTAL DES ACTIFS			
		<u>363 511 299</u>	<u>354 382 246</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	3 068 741	2 660 948
Emprunts et dettes rattachées	11	295 605 894	281 471 782
Fournisseurs et comptes rattachés	12	6 195 548	15 878 524
Autres passifs	13	4 250 121	3 390 348
		<u>309 120 304</u>	<u>303 401 602</u>
TOTAL DES PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		22 681 586	17 586 592
Résultats reportés		509 321	265 639
Actions propres		(2 366 762)	(979 927)
Résultat de l'exercice		8 566 851	9 108 340
Total des capitaux propres	14	<u>54 390 996</u>	<u>50 980 644</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>363 511 299</u>	<u>354 382 246</u>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2013
(Exprimé en dinars)**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	51 016 777	58 479 681
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	13 385 360	24 117 280
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	37 631 417	32 712 401
Engagements sur titres	-	1 650 000
ENGAGEMENTS RECUS	454 770 448	450 199 665
Cautions Reçues	153 756 278	152 179 272
Garanties Reçues	-	765 932
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	47 314 793	46 596 964
Valeurs des biens, objet de leasing	253 699 377	250 657 497
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	9 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	9 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	33 388 179	32 023 669
Intérêts et charges assimilées	16	(16 854 897)	(14 529 306)
Produits des placements	17	674 033	360 421
Autres produits d'exploitation		384 746	418 255
Produit net		<u>17 592 061</u>	<u>18 273 038</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	3 459 972	3 393 629
Dotations aux amortissements	19	421 483	441 504
Autres charges d'exploitation	20	1 674 156	1 599 348
Total des charges d'exploitation		<u>5 555 610</u>	<u>5 434 481</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>12 036 451</u>	<u>12 838 556</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 713 277	1 609 391
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	(5 617)	33 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 328 790</u>	<u>11 195 220</u>
Autres gains ordinaires	23	368 641	212 612
Autres pertes ordinaires	24	(3 623)	(1 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>10 693 809</u>	<u>11 405 981</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 126 958)	(2 297 641)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>8 566 851</u>	<u>9 108 340</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	229 555 773	216 037 017
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(204 786 612)	(183 450 522)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(5 267 434)	(4 568 247)
Intérêts payés	29	(16 299 463)	(14 339 904)
Impôts et taxes payés	30	(9 454 882)	(7 823 981)
Autres flux liés à l'exploitation	36	1 904 182	(3 352 898)
		<u>(4 348 436)</u>	<u>2 501 463</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(315 446)	(154 503)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	83 118	27 672
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(7 200 000)	(2 144 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 556 373	1 382 659
		<u>(5 875 956)</u>	<u>(888 172)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(1 386 835)	(562 980)
Dividendes et autres distributions	35	(3 758 268)	(3 782 732)
Encaissements provenant des emprunts	11	171 260 000	199 647 175
Remboursements d'emprunts	11	(157 657 988)	(192 440 783)
		<u>8 456 909</u>	<u>2 860 680</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires		<u>1 000 000</u>	<u>(1 000 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>(767 483)</u>	<u>3 473 971</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	8 611 035	5 137 063
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	7 843 552	8 611 035

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de

trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
- Banques	7 108 920	8 128 988
- Caisses	734 632	482 046
<u>Total</u>	<u>7 843 552</u>	<u>8 611 035</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Créances sur contrats mis en force	348 663 095	341 990 314
Encours financiers	325 654 720	319 575 520
Impayés	24 372 052	23 750 098
Intérêts échus différés	(1 363 677)	(1 335 304)
Créances sur contrats en instance de mise en force	457 999	942 205
Total brut des créances leasing	<u>349 121 094</u>	<u>342 932 520</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 908 350)	(5 716 280)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 262 534)	(10 719 024)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 205 071)	(2 121 639)
Total net des créances leasing	<u>327 545 139</u>	<u>322 175 576</u>

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2012</u>	<u>320 517 725</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	172 301 564
- Relocations	2 969 654
- Transferts	4 834 526
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(37 341)
- Cessions anticipées	(9 336 448)
- Radiation des créances	(449 110)
- Relocations	(2 459 975)
- Transferts	(4 427 443)
- Remboursements du capital	(157 800 433)
<u>Solde au 31 décembre 2013</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	150 935 998	146 785 442
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	210 971 531	213 127 807
- A recevoir dans plus de 5 ans	5 415 012	2 494 481
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>367 322 541</u>	<u>362 407 730</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	24 177 315	23 381 635
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	21 889 691	23 003 470
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 247 787	211 859
Total des produits financiers non acquis	<u>47 314 793</u>	<u>46 596 964</u>
- Valeurs résiduelles	494 238	250 704
- Contrats suspendus contentieux	5 152 734	3 514 051
- Contrats en instance de mise en force	457 999	942 205

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Bâtiment et travaux publics	42 162 788	44 165 301
Industrie	48 709 330	35 627 159
Tourisme	49 269 849	45 585 732
Commerces et services	136 292 068	140 677 378
Agriculture	49 678 684	54 462 155
<u>Total</u>	<u>326 112 719</u>	<u>320 517 725</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Equipements	44 090 633	43 878 834
Matériel roulant	238 697 142	235 736 244
Matériel spécifique	45 270	37 511
<u>Sous Total</u>	<u>282 833 045</u>	<u>279 652 589</u>
Immobilier	43 279 674	40 865 136
<u>Total</u>	<u>326 112 719</u>	<u>320 517 725</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	15 462 962	16 403 063
Inférieur à 1 mois	6 101 325	6 428 362
Entre 1 et 3 mois	5 076 409	5 296 728
Entre 3 et 6 mois	920 613	1 752 087
Entre 6 mois et 1 année	1 067 491	1 208 519
Supérieur à 1 année	2 297 124	1 717 367
<u>Clients litigieux (2)</u>	8 909 090	7 347 035

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	257 742 981	55 355 210	4 194 203	1 347 928	7 014 398	325 654 720
Impayés	2 020 313	7 702 780	1 248 691	1 027 940	12 372 330	24 372 052
Contrats en instance de mise en force	457 999	-	-	-	-	457 999
CREANCES LEASING	260 221 293	63 057 990	5 442 893	2 375 868	19 386 728	350 484 772
Avances reçues (*)	(2 644 408)	(12 996)	-	-	(219 012)	(2 876 416)
Dépôts de garantie (*)	(185 000)	-	-	-	(2 250)	(187 250)
ENCOURS GLOBAL	257 391 884	63 044 994	5 442 893	2 375 868	19 165 465	347 421 105
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 477 979	907 381	-	-	-	13 385 360
TOTAL ENGAGEMENTS	269 869 864	63 952 375	5 442 893	2 375 868	19 165 465	360 806 466
Produits réservés	-	-	(178 463)	(195 446)	(1 831 162)	(2 205 071)
Provisions sur encours financiers	-	-	(185 261)	(216 147)	(5 506 943)	(5 908 350)
Provisions sur impayés	-	-	(496 377)	(589 088)	(10 177 070)	(11 262 534)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(860 100)	(1 000 681)	(17 515 174)	(19 375 955)
ENGAGEMENTS NETS	269 869 864	63 952 375	4 582 793	1 375 187	1 650 291	341 430 510
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,51%	0,66%	5,31%	
			7,48%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2012			7,32%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			15,80%	42,12%	91,39%	
			71,80%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2012			69,36%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Certificats de Dépôt	500 000	1 500 000
- Titres SICAV	-	1 392 428
<u>Total</u>	<u>500 000</u>	<u>2 892 428</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation	11 278 038	6 278 038
- Titres immobilisés	8 448 780	9 290 360
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>19 728 818</u>	<u>15 570 398</u>

A déduire :

- Versements restant à effectuer sur titres	-	(1 650 000)
---	---	-------------

Montant libéré

<u>19 728 818</u>	<u>13 920 398</u>
--------------------------	--------------------------

A déduire :

- Provisions pour dépréciation	(223 579)	(183 000)
--------------------------------	-----------	-----------

Montant net

<u>19 505 239</u>	<u>13 737 398</u>
--------------------------	--------------------------

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	<u>6 278 038</u>	<u>5 528 038</u>	<u>750 000</u>
<u>Additions de la période</u>			
- CIL SICAR	5 000 000	5 750 000	(750 000)
Soldes au 31 Décembre 2013	<u>11 278 038</u>	<u>11 278 038</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	<u>9 290 360</u>	<u>8 390 360</u>	<u>900 000</u>
<u>Additions de la période</u>			
- Société LA GRIFFE	500 000	500 000	-
- Société MEDI CARS	-	900 000	(900 000)
- Société GRAFI PRINT	50 000	50 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	181 240	181 240	-
- Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000	-
- Société TERRE ET PIERRE	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	39 000	39 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société STAUR	25 000	25 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
Soldes au 31 Décembre 2013	<u>8 448 780</u>	<u>8 448 780</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	999 940	10	9 999 400	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>			<u>11 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	33 344	10	333 440	2008/2010	4,17%
* Société FORACHEM	3 884	10	38 840	2008	2,16%
* Société immobilière de CARTHAGE	12 000	100	1 200 000	2009/2010/2011	16,67%
* Société touristique OCEANA	1 375	100	137 500	2009	2,46%
* Société TERRE ET PIERRE	250	100	25 000	2010	7,81%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	400	100	40 000	2010	22,22%
* Société DAR EL JELD	15 000	100	1 500 000	2010/2012	24,19%
* Société SPI LE CAPITOLE	1 800	100	180 000	2010/2012	20,45%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MAHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	1 250	100	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST AND CONSULTING	1 250	100	125 000	2011/2012	25,00%
* Société MEDI CARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
* Société SWEET HOME	640	100	64 000	2012	29,91%
* Société LA GRIFFE	50000	10	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100	50 000	2013	27,78%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>8 448 780</u>		
<u>Total général</u>			<u>19 726 818</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	95 675	-	-	95 675	95 675	-	-	95 675	-
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>95 675</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>95 675</u>	<u>95 675</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>95 675</u>	<u>-</u>
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	4 527 614	2 047 660	195 798	-	2 243 458	2 284 156
Matériel de transport	20,0%	792 853	241 615	177 117	857 351	557 099	147 330	177 117	527 312	330 039
Equipements de bureau	10,0%	365 667	8 137	598	373 206	249 632	20 419	598	269 453	103 753
Matériel informatique	33,3%	269 694	21 840	7 118	284 416	220 893	32 265	5 955	247 202	37 214
Installations générales	10,0%	356 378	43 854	-	400 232	218 887	25 671	-	244 558	155 675
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 312 206</u>	<u>315 446</u>	<u>184 833</u>	<u>6 442 820</u>	<u>3 294 170</u>	<u>421 483</u>	<u>183 670</u>	<u>3 531 982</u>	<u>2 910 837</u>
TOTAUX		6 407 881	315 446	184 833	6 538 495	3 389 845	421 483	183 670	3 627 657	2 910 837

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts au personnel	2 434 323	1 925 225
- Créances sur cessions d'immobilisations	663 421	522 212
- Créances sur cessions de titres immobilisés	296 000	-
- Avances aux fournisseurs	146 150	91 650
- Produits à recevoir des tiers	1 198 852	1 101 306
- Compte d'attente/ avance de TVA	142 684	88 241
- Compte d'attente	6 465	14 411
- Charges constatées d'avance	46 310	36 701
- Autres comptes débiteurs	250 317	226 695
- Charges à répartir	22 500	-
- Frais d'émission des obligations	536 999	525 018
<u>Total brut</u>	<u>5 744 020</u>	<u>4 531 457</u>
A déduire :		
- Provisions	(537 488)	(583 684)
<u>Montant net</u>	<u>5 206 532</u>	<u>3 947 773</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	655 860	22 500	678 360	655 860	-	655 860	22 500
Frais d'émission des obligations	(a)	3 394 313	258 518	3 652 831	2 869 295	246 536	3 115 831	537 000
TOTAUX		4 050 173	281 018	4 331 191	3 525 155	246 536	3 771 691	559 500

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 246.536 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	187 250	220 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 876 416	2 435 623
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 068 741</u>	<u>2 660 948</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Banques locales	92 364 286	77 392 857
- Banques étrangères	23 242 276	21 421 692
- Emprunts obligataires	125 500 000	136 240 000
- Billets de trésorerie	10 200 000	14 650 000
- Certificats de leasing	38 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>289 306 561</u>	<u>275 704 549</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 443 449	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	147 828	134 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 380 077	4 388 590
- Intérêts courus sur certificats de leasing	536 910	463 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(96 489)	(51 676)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(33 732)	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(78 710)	(47 831)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 299 332</u>	<u>5 767 233</u>
<u>Total</u>	<u>295 605 894</u>	<u>281 471 782</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	1 800 000	-	900 000	900 000	-	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	7 142 857	-	1 428 571	5 714 286	4 285 714	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 050 000	-	300 000	750 000	450 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (2/2013)	3 000 000	En totalité le 30/08/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2013)	1 000 000	En totalité le 30/06/13	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK (5/2013)	3 000 000	En totalité le 02/10/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
AMEN BANK (6/2013)	3 000 000	En totalité le 31/11/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (7/2013)	3 000 000	En totalité le 02/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (9/2013)	3 000 000	En totalité le 02/03/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Sous-total			77 392 857	54 000 000	39 028 571	92 364 286	56 435 714	35 928 571
BANQUES ETRANGERES								
B.E.I	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)	1 763 392	-	1 763 392	-	-	-
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	9 658 300	-	1 416 025	8 242 275	6 801 520	1 440 756
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
Sous-total			21 421 692	5 000 000	3 179 416	23 242 275	21 801 520	1 440 756

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	9 240 000	10 760 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	13 000 000	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	-	8 500 000	-	8 500 000	6 800 000	1 700 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			14 650 000	62 000 000	66 450 000	10 200 000	-	10 200 000
<u>Sous-total</u>			14 650 000	62 000 000	66 450 000	10 200 000	-	10 200 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 3/2013	1 000 000	En bloc le 27/01/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 4/2013	2 000 000	En bloc le 10/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 5/2013	3 000 000	En bloc le 31/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 6/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 7/2013	2 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 8/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 9/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 10/2013	2 000 000	En bloc le 17/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 11/2013	1 000 000	En bloc le 24/03/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 12/2013	2 000 000	En bloc le 30/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
<u>Sous-total</u>			26 000 000	18 000 000	6 000 000	38 000 000	1 000 000	37 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
			40 650 000	80 000 000	72 450 000	48 200 000	1 000 000	47 200 000

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	86 866	107 986
- Effets à payer	446 697	575 701
- Factures non parvenues	10 750	-
<u>Sous total</u>	<u>544 313</u>	<u>683 687</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 515 216	2 384 605
- Effets à payer	4 036 683	12 605 110
- Retenues de garanties	99 335	95 776
- Factures non parvenues	-	109 346
<u>Sous total</u>	<u>5 651 235</u>	<u>15 194 837</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>6 195 548</u>	<u>15 878 524</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	277 992	269 048
- Personnel, autres charges à payer	297 287	291 715
- Etat, retenues sur salaires	15 541	36 230
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	221 729	211 969
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	35 317	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	13 484	26 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	54 648	506 994
- Etat, autres impôts et taxes à payer	13 923	16 713
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 340	8 071
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	32 094	20 698
- CNSS	119 110	133 682
- CAVIS	4 665	13 939
- CNAM	9 703	10 948
- Etat, TVA à payer	682 133	124 384
- Assurance Groupe	20 799	19 449
- Assurance Vie	6 344	-
- Autres comptes créditeurs	97 665	88 937
- Avance sur cessions de titre immobilisés	80 708	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	49 280	47 990
- Prestataires Recouvrement	153 318	128 175
- Prestataires Assurances	969 070	1 104 038
- Diverses Charges à payer	380 412	291 825
- Autres produits constatés d'avance	8 105	8 793
- Compte d'attente	668 455	-
- Provisions pour divers risques	30 000	30 000
<u>Total</u>	<u>4 250 121</u>	<u>3 390 348</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 447 865
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		16 994 000	12 070 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 437 586	1 318 727
- Actions propres	(D)	(2 366 762)	(979 927)
- Résultats reportés		509 321	265 639
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>45 824 145</u>	<u>41 872 304</u>
Résultat de l'exercice		8 566 851	9 108 340
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>54 390 996</u>	<u>50 980 644</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,713	1,822

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927
Achats de l'exercice	98 635	1 386 835
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2013, 3,05% du capital social.

(*) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 27.820.171 et se détaillent comme suit :

- Réserve extraordinaire	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements	16 994 000
- Résultats reportés	509 321
- Résultat de l'exercice	8 566 851

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290		(8 203 155)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres							29 483			29 483
Divers					(71 281)		6 720	(6 720)		(71 281)
Résultat net de l'exercice 2012									9 108 340	9 108 340
Solde au 31 décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000		3 932 205		(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(1 386 835)		(1 386 835)
Encaissement dividendes sur actions propres							61 477			61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)					(81 141)
Résultat net de l'exercice 2013									8 566 851	8 566 851
Solde au 31 décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 587	-	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	30 627 671	29 664 171
- Intérêts de retard	2 137 434	1 993 125
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	282 235	346 402
- Autres	537 274	261 446
Total	<u>33 584 613</u>	<u>32 265 144</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	363 535	507 042
Intérêts de retard antérieurs	195 656	159 873
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(442 356)	(600 419)
Intérêts de retard	(313 269)	(307 971)
Variation des produits réservés	<u>(196 434)</u>	<u>(241 475)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>33 388 179</u>	<u>32 023 669</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	317 003 675	309 311 686
. A la fin de la période	320 959 985	317 003 675
. Moyenne (D)	318 981 830	313 157 680
- Intérêts de la période (C)	30 627 671	29 664 171
- Taux moyen (C) / (D)	9,60%	9,47%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 276 300	7 676 061
- Intérêts des crédits des banques locales	5 431 138	3 658 962
- Intérêts des crédits des banques étrangères	803 386	300 759
- Intérêts des autres opérations de financement	3 187 788	2 736 904
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	246 536	279 799
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>16 945 149</u>	<u>14 652 485</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(117 939)	(144 373)
- Autres charges financières	27 687	21 194
Total des autres charges financières	<u>(90 252)</u>	<u>(123 179)</u>
Total général	<u>16 854 897</u>	<u>14 529 306</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	275 704 549	268 498 157
. A la fin de l'exercice	289 306 561	275 704 549
. Moyenne (B)	282 505 555	272 101 353
- Taux moyen (A) / (B)	6,00%	5,38%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Intérêts des comptes courants	13 499	13 483
- Plus values sur cession des titres immobilisés	380 085	223 399
- Dividendes	165 206	187 926
- Moins values sur titres SICAV	-	(156 481)
- Moins values sur cession des actions cotées	(968)	-
- Plus values sur titres SICAV	17 540	18 953
- Plus values sur cession des actions cotées	236	-
- Autres produits financiers	98 434	73 141
<u>Total</u>	<u>674 033</u>	<u>360 421</u>

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Salaires et complément de salaires	2 823 195	2 759 069
- Charges connexes aux salaires	79 113	91 094
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	456 642	452 950
- Autres charges sociales	101 021	90 516
<u>Total</u>	<u>3 459 972</u>	<u>3 393 629</u>

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	7 584
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	421 483	398 369
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	35 551
<u>Total</u>	<u>421 483</u>	<u>441 504</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Achat de matières et fournitures	197 153	162 554
<u>Total des achats</u>	<u>197 153</u>	<u>162 554</u>
- Sous-traitance générale	30 467	28 255
- Locations	133 979	76 824
- Entretien et réparations	183 754	178 327
- Primes d'assurances	45 148	45 903
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>393 348</u>	<u>329 310</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	94 831	97 233
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	181 932	162 977
- Publicités, publications, relations publiques	142 064	213 693
- Déplacements, missions et réceptions	43 624	51 924
- Frais postaux et de télécommunications	137 998	150 047
- Services bancaires et assimilés	170 786	158 079
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>771 235</u>	<u>833 953</u>
- Jetons de présence	63 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité de risque	15 000	15 000
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>108 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 514	52 263
- T.C.L	84 406	73 473
- Droits d'enregistrement et de timbres	2 295	13 977
- Autres impôts et taxes	34 205	25 818
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>204 420</u>	<u>165 532</u>
<u>Total général</u>	<u>1 674 156</u>	<u>1 599 348</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 256 416	6 671 817
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 498 138)	(4 939 051)
- Créances radiées	1 135 700	252 621
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 022 695)	(232 833)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(94 649)	(8 123)
- Intérêts de retard antérieurs	(18 356)	(4 540)
- Encaissement sur créances radiées	(45 000)	(130 500)
<u>Total</u>	<u>1 713 277</u>	<u>1 609 391</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	13 804	13 945
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	40 579	80 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(60 000)	(60 000)
<u>Total</u>	<u>(5 617)</u>	<u>33 945</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	81 955	27 550
- Apurement de comptes	285 979	115 194
- Autres gains sur éléments exceptionnels	707	69 868
<u>Total</u>	<u>368 641</u>	<u>212 612</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	553
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	182	74
- Pénalités de retard	3 441	1 224
<u>Total</u>	<u>3 623</u>	<u>1 851</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Bénéfice comptable	10 693 809	11 405 981
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 256 416	6 671 817
- Dotations aux provisions des autres actifs	13 804	13 945
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	37 000	80 000
- Reprises sur provisions fiscales 2009	-	7 131 799
- Reprises sur provisions fiscales 2010	7 467 712	2 778 657
- Reprises sur provisions fiscales 2011	511 528	1 458 396
- Reprises sur provisions fiscales 2012	2 226 076	-
- Provisions pour congés payés 2013/2012	277 992	269 048
- Jetons de présence excédentaires	27 000	22 000
- Diverses charges non déductibles	79 673	65 766
- Moins values non déductibles sur titre SICAV	-	156 481
A déduire		
- Provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	5 943 655	6 196 968
- Reprises sur provisions comptables	4 261 661	5 171 884
- Provisions pour congés payés 2012/2011	269 048	275 124
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	60 000	60 000
- Dividendes	165 206	187 926
- Plus value sur cession d'actions cotées	236	-
- Plus value latentes sur cession SICAV	-	1 969
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	15 891 204	18 160 020
Provisions pour créances douteuses 100%	5 256 416	6 671 817
<u>Bénéfice fiscal</u>	10 634 788	11 488 203
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société CIL SICAR	1 840 000	3 910 000
* SPI SWEET HOME	-	64 000
* SPI LE CAPITOLE	-	50 000
* Société MEDI CARS	-	900 000
* Société GRAFI PRINT	50 000	-
* Société LA GRIFFE	500 000	-
* Reliquat à investir	2 170 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	6 074 788	6 564 203
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 126 958	2 297 641
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 067 877	1 788 940
- Retenues à la source	4 433	1 707
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	54 648	506 994

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	23 750 098	20 390 357
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(24 372 052)	(23 750 098)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 435 623)	(2 700 533)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 876 416	2 435 623
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(225 325)	(960 652)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	192 325	225 325
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 335 304)	(1 327 830)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 363 677	1 335 304
- TVA collectée	+		31 118 340	29 326 733
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(820 799)	(948 363)
- Remboursement principal	+	Note 5	157 800 433	147 065 752
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	33 584 613	32 265 144
- Autres produits d'exploitation	+		384 746	418 255
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(1 135 700)	(252 621)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	45 000	130 500
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	449 110	9 996
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(509 679)	(537 576)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(407 083)	(1 000 048)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	522 212	437 622
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(663 421)	(522 212)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	37 341	190 489
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 336 448	13 805 849
			229 555 773	216 037 017

Encaissements reçus des clients**NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	15 194 837	9 520 046
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(5 651 235)	(15 194 837)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 9	(91 650)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	146 150	91 650
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	172 301 564	166 134 617
- TVA sur investissements	+		22 873 679	23 016 946
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	26 750	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(13 484)	(26 750)
			204 786 612	183 450 522

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	683 687	339 389
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(544 313)	(683 687)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	269 048	275 124
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(277 992)	(269 048)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	291 715	271 225
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(297 287)	(291 715)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 230	10 787
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(15 541)	(36 230)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	211 969	219 682
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(221 729)	(211 969)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	133 682	123 895
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(119 110)	(133 682)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	13 939	11 520
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(4 665)	(13 939)
- CNAM en début de période	+	Note 13	10 948	10 159
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(9 703)	(10 948)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	19 449	18 580
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(27 143)	(19 449)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	47 990	50 223
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(49 280)	(47 990)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	291 825	215 539
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(380 412)	(291 825)
- TVA, payée sur biens et services	+		251 919	205 162
- Charges de personnel	+	Note 18	3 459 972	3 393 629
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 674 156	1 599 349
- Impôts et taxes	-	Note 20	(204 420)	(165 532)
- Charges à répartir	+	Note 9	22 500	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>5 267 434</u>	<u>4 568 247</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	258 518	163 109
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(99 507)	(247 358)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	208 931	99 507
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	-	1 370
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(35 317)	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 388 590	4 679 944
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(4 380 077)	(4 388 590)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	880 219	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 443 449)	(880 219)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	134 422	36 202
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(147 828)	(134 422)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	463 509	374 522
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(536 910)	(463 509)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	16 854 897	14 529 306
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(246 536)	(279 799)
			<u>16 299 463</u>	<u>14 339 904</u>

Intérêts payés**NOTE 30 : IMPOTS PAYES**

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	506 994	535 259
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(54 648)	(506 994)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	16 713	11 793
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(13 923)	(16 713)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	8 071	8 254
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(8 340)	(8 071)
- TVA payée	+		6 668 637	5 337 281
- Impôts et taxes	+	Note 20	204 420	165 532
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 126 958	2 297 641
			<u>9 454 882</u>	<u>7 823 981</u>

Impôts payés**NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	315 446	154 503
			<u>315 446</u>	<u>154 503</u>

**Décaissements provenant de l'acquisition
d'immobilisations corporelles et incorporelles**

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	-	(553)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	1 163	675
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	81 955	27 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>83 118</u>	<u>27 672</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	7 200 000	2 144 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>7 200 000</u>	<u>2 144 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 391 580	1 159 260
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	380 085	223 399
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	(296 000)	-
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	-	-
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	80 708	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 556 373</u>	<u>1 382 659</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(61 477)	(29 483)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	20 698	11 632
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(32 094)	(20 698)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	81 141	71 281
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 758 268</u>	<u>3 782 732</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(942 250)	(769 350)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	433 152	296 855
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 101 306	647 306
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 198 852)	(1 101 306)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	36 701	41 404
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(46 310)	(36 701)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	226 695	259 074
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(250 317)	(226 695)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	14 411	564
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(6 465)	(14 411)
- Comptes d'attente en début de période	-	Note 13	-	-
- Comptes d'attente en fin de période	+	Note 13	668 455	-
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 13	-	(65 290)
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	-	-
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	1 392 428	-
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	-	(1 392 428)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(217 112)	(272 115)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	250 983	217 112
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 104 038)	(2 363 256)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	969 070	1 104 038
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(8 793)	(7 280)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	8 105	8 793
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	293 948	137 022
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	286 686	185 062
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(3 623)	(1 298)
			<u>1 904 182</u>	<u>(3 352 898)</u>

Autres flux de trésorerie**NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES****• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,53%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 272 578 DT en HT et la charge supportée par la CIL s'élève à 60 067 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2013 est de 40 625 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

Au cours de l'exercice 2013, la CIL a mis en force un contrat de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle détient 2,46% du capital, pour une durée de 4 ans et à un taux d'intérêt de 10%, portant sur le financement de divers équipements hôteliers d'une valeur totale de 86 527 DT.

Au 31/12/2013, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 983 586 DT.

Au cours de l'année 2013, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34 902 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain. Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2013 à 286 243 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2013, des intérêts pour un montant de D : 13 499.

- **CIL SICAR**

La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 12 Février 2013 et échu le 13 Mai 2013, au taux facial de 6,10%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 22 531.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2 000 000, émis le 30 Juillet 2013 et échu le 28 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 31 980.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 13 Mai 2013 et échu le 21 Août 2013, au taux facial de 6,3%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 25 799.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 10 Décembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 15 990.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 11 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 5 387.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 11 Octobre 2013 et échu le 20 Novembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 7 170.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2 000 000, émis le 28 Octobre 2013 et échu le 27 Novembre 2013, au taux facial de 6,55%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 10 857.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 7 502.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2 000 000, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 12 442.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,6%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 3 788.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2013 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 266 049 ;
- ✓ La prise en charge des charges sociales pour D : 19 549.
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2013, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 201 327 DT dont 18 357 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 22 370, dont D : 2 040 de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 363.511.299 DT et un bénéfice net de 8.566.851 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

2- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes d'actions émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, les comptes d'obligations étant en cours de régularisation conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

F.A.C
Mohamed Néji HERGLI

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

▪ La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 12 Février 2013 et échu le 13 Mai 2013, au taux facial de 6,10%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 22.531 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 30 Juillet 2013 et échu le 28 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 31.980 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 13 Mai 2013 et échu le 21 Août 2013, au taux facial de 6,3%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 25.799 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 10 Décembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 15.990 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 11 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 5.387 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 11 Octobre 2013 et échu le 20 Novembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 7.170 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 28 Octobre 2013 et échu le 27 Novembre 2013, au taux facial de 6,55%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 10.857 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 7.502 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 12.442 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,6%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 3.788 DT.

▪ La CIL a réalisé, en 2013, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 19.926 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

▪ La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital) a procédé à la mise en place de billets de trésorerie au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie facturés par la CGI s'élèvent en 2013 à 15.150 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

▪ La CIL a émis, en 2013, deux emprunts obligataires CIL 2012/2 (clôturé en 2013) et CIL 2013, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital).

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2013, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	C.G.I
Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2012-2	100.000 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2013	127.500 DT

(*) Inscrites en charges reportées et dont 14.991 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

▪ La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2013, une charge d'égale montant.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2013 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2013 à 286.243 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2013, des intérêts pour un montant de 13.499 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

▪ Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 24 Mai 2011, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de D : 285 598 DT dont D : 19 549 de charges sociales.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

▪ Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2013, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 201 327 DT dont 18 357 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 22 370, dont D : 2 040 de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

F.A.C
Mohamed Néji HERGLI